

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 06

**Objet : Travaux de
l'établissement thermal/
Fixation de la redevance 2026 de
la régie**

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°04 du 18 juin 2025 le conseil communautaire a renouvelé la convention d'occupation du site des thermes avec la régie des thermes à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de 3 ans prenant fin le 31/12/2027.

Dans cette convention, la redevance annuelle a été fixée à 180 000€ HT (soit 15 000 € HT/mois), en contrepartie du bénéfice de l'extension de l'établissement thermal.

Cette même délibération ainsi que la délibération n°4 du 8 octobre 2025 ont fixé le montant définitif de la redevance 2025 à 112 500€ HT, compte tenu de la fermeture des bassins de cure et l'utilisation du SPA à la fois pour les activités de bien-être et pour les cures thermales entraînant de facto une diminution du chiffre d'affaires de l'établissement.

Il vous est proposé de retenir les mêmes règles pour la fixation du montant de la redevance 2026 de l'établissement thermal en tenant compte de l'indisponibilité partielle du bassin du spa d'avril à novembre inclus et de la fermeture imposée pour travaux du spa 15 jours en mars. :

- Janvier & Février : 30 000 €
- Mars : 7 500 € (usage 100% du spa mais fermeture travaux 15 jours)
- Avril/Mai/Juin/Juillet/Août/Septembre/Octobre/Novembre (spa occupé à 50% par curistes) : 7 500 €/mois soit 60 000 €
- Décembre : 15 000 €

Pour l'année 2026 la redevance serait donc fixée à 112 500 HT.

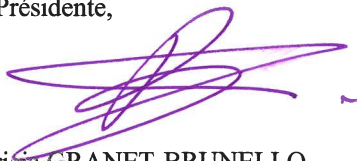
Il est proposé :

- De fixer le montant de la redevance annuelle pour l'année 2026 à 112 500 € HT.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Michel BLANC

PUBLIE LE : 11 MARS 2026